

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE DECRET N° 84/573 du 25.6.84
/MPS/SCFP/2103
portant reclassement et nomination de
M. MAKITA-NAPANA François, Conducteur
d'Agriculture de 6° échelon des cadres
de la catégorie C hiérarchie I des
Services Techniques (Agriculture-Elevage).-

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

D.G.B.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°15/62 du 3/2/62 portant statut général des Fonctionnai-
res de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°59/23 du 30.1.58 fixant les conditions d'intégra-
tion dans les cadres des catégories B, C, D, E, des fonctionnaires de la Répu-
blique Populaire du Congo ;
(/u le Décret n°62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des di-
verses catégories des cadres ;
(/u le Décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiéran-
chies des cadres créés par la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et la re-
vocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le Décret n°67/50/FP-SE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son ar-
ticle 1 § 2 ;
(/u le Décret n°60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le Protocole d'accord Congo-Roumanie du 29.11.80 ;
(/u le Décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n°62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnement indiciaires
des fonctionnaires ;
(/u le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Mi-
nistre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n°80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n°80/644 du 26.12.80 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n°81/016 du 26.01.81 au décret n°80/644 du 28.12.
80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n°81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;
(/u le Décret n°83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres ;

D.C.F.

.../...

M. D.

(/u la lettre n° 0079/DAAF-SAF-30-03 du 26.01.84 transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u l'arrêté n°9861/MTPS/DGETP/DFP du 21.10.82 autorisant Monsieur MAKITA-MAPANA François, Conducteur d'Agriculture de 6° échelon à suivre un stage de formation en Roumanie (Régularisation) ;

(/u l'arrêté n°5450/DAAF/SAF/30-03 du 9.6.82 portant promotion des Fonctionnaires des cadres de la catégorie C des Services Techniques (Agriculture-Elevage) avancement 1980 ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 21.12.83 ;

1) E C R E T E :

Article 1er.- En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord Congo-Roumanie du 29.11.90 susvisés, Monsieur MAKITA-MAPANA François, Conducteur d'Agriculture de 6° échelon indice 600 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome spécialité Agriculture délivré par l'Institut de l'Université Agronomique Dr. PETRUCLIJ-NAPOCA de (Roumanie) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Ingénieur Agronome de 1° échelon, indice 830 Acc= néant.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 25 Juin 1984

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

Marius MOUAMBENGA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Itihi Ossetoumba WAKOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGETP 3
- DGB 3
- DCF 2
- SGAE 2
- SGCM/BC 2
- Dossier 3
- Intéressé 1

X